



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question écrite n° 58606

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation actuelle des hôpitaux psychiatriques. Le drame survenu à Pau nous a rappelé combien la situation était précaire et inacceptable pour le personnel ainsi que pour les malades. Après ce drame, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement, telles la liaison directe des hôpitaux avec les commissariats, la Légion d'honneur pour les victimes, le moratoire sur les lits, l'instauration d'une minute de silence et l'accélération du plan Psy. Aujourd'hui, le personnel des différentes structures nous avertit des mesures à prendre de toute urgence. Il estime que ce drame aurait pu être prévenu par la mise en place de moyens supplémentaires. Les conditions d'exercice de leur métier sont, pour l'instant, mises à mal par les postes supprimés, les budgets en baisse, les manques de personnels qualifiés, les fermetures de structures... Le drame de Pau n'a fait que dévoiler la colère déjà existante des personnels des hôpitaux psychiatriques. Ces personnes ont l'envie d'exercer leur métier dans de meilleures conditions, afin d'être en mesure de soigner les personnes hospitalisées. Il est important que l'État leur permette d'effectuer leur mission dans des conditions sereines en créant des milliers de nouveaux postes indispensables, en revalorisant ces métiers, en réintroduisant une formation en psychiatrie et, enfin, en développant des alternatives à l'hospitalisation. Seule une initiative suivie de la part du Gouvernement fera en sorte qu'un tel drame ne puisse plus se reproduire. Le plan de santé psychiatrique, annoncé récemment par le Gouvernement, semble enfin considérer ce problème grave, mais on peut s'interroger sur l'adéquation entre les mesures annoncées et l'ampleur des besoins de ce secteur. C'est pourquoi il lui demande comment, après plusieurs années d'immobilisme, il compte mettre en oeuvre concrètement ces nouvelles mesures.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est appelée sur la mise en oeuvre du plan psychiatrie et santé mentale. Le plan psychiatrie et santé mentale, annoncé par le ministre en avril 2005 et qui définit pour la période 2005-2008 une politique de santé mentale visant à offrir aux personnes souffrant de troubles psychiques des réponses diversifiées et adaptées, quels que soient leur environnement social, leur pathologie ou leur handicap, connaît un début de mise en oeuvre favorable. Le suivi précis de sa mise en oeuvre est assuré au niveau national par un comité technique de suivi qui réunit les différentes administrations centrales concernées et organise des concertations régulières avec les partenaires institutionnels ainsi que les représentants des usagers et des familles. Au niveau régional le suivi est assuré dans le cadre d'un réseau des référents régionaux en santé mentale. Le bilan de la première année de mise en oeuvre du plan a donné lieu à un rapport, remis au ministre de la santé et des solidarités en juin 2006, qui fait apparaître les résultats suivants : l'effort de mise en oeuvre des priorités définies par le plan est engagé dans la diversité des domaines concernés ; environ la moitié des actions prévues par le plan ont été engagées ou réalisées à la mi-année 2006. Ce début de mise en application concerne tout particulièrement les actions les plus significatives prévues par le plan à savoir les opérations d'investissement hospitalier, la mise en place des formations d'adaptation à l'emploi et du tutorat pour les infirmiers en psychiatrie, la réalisation des programmes « spécifiques » du plan création d'équipes mobiles en psychiatrie, de centres de ressources sur l'autisme, de centres de ressources pour auteurs d'infractions

sexuelles et la montée en charge de nouveaux dispositifs d'accompagnement médico-sociaux (GEM, places de SAMSAH, places de MAS-FAM). Les moyens budgétaires mobilisés au cours de cette première année ont été à la hauteur des engagements du plan, 41,5% des crédits de fonctionnement prévus par le plan ont été alloués ou notifiés entre 2005 et 2006, et le quart des subventions au titre du FMESPP prévues pour la période 2005-2008 ont été notifiées. Au total, les crédits alloués ou notifiés dans cette première année de mise en oeuvre du plan auront permis de créer dans les secteurs de psychiatrie 78 postes de médecins et 603 postes de paramédicaux. La totalité des crédits d'investissement correspondant à la mise en oeuvre du plan d'investissement en santé mentale (750 millions d'euros) ont été notifiés au bénéfice de 342 opérations. Le rapport de la deuxième année du plan, qui procédera de la même façon à une appréciation de la réalisation des objectifs du plan, sera remis au ministre courant juin 2007.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58606

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1866

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3418